

2019-7066  
2020-07-09

(PANNEAU PRINCIPALE) C2 INSECTICIDE MAISON ET JARDIN 29076.02

EXTERMINATION INFO-CONSEIL

CONTENU NET 250 ml – 1L

DOMESTIQUE

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ÉLIMINER LES ARAIGNÉES À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES PATIOS, LES VÉRANDAS ET LES TERRASSES, ET ÉLIMINER LES ORGANISMES NUISIBLES INDIQUÉS SUR DES CULTURES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR.

CE PRODUIT CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE, UN INSECTICIDE PYRÉTHRINOÏDE SYNTHÉTIQUE.

INSECTICIDE LIQUIDE À PULVÉRISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

DANGER

POISON

N0 D'HOM. 29076.02 L.P.A.

PRINCIPE ACTIF : Permethrine 12,5g/ Litre

Contient de l'acide benzoïque, sel sodique à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

FABRIQUÉ POUR

EXTERMINATION INFO-CONSEIL

398, James-Portous

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Z7

514-449-2404

2019-7066  
2020-07-09

(PANNEAU SECONDAIRE) C2 INSECTICIDE MAISON ET JARDIN 29076.02

**PRÉCAUTIONS** : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler le brouillard du jet et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Portée des gants de protection & des vêtements à manches longues lors de la manipulation du produit. Ne pas pulvériser à moins de 15 mètres d'une masse d'eau. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, boire ou fumer. Retirer les bords et aquariums de poissons des endroits à traiter. Ne pas appliquer par temps venteux Laver les surfaces alimentaires, les ustensiles et les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau. Ne pas employer dans les poulaillers et les autres abris pour animaux. **GRADER LES ENFANTS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES À L'ÉCART PENDANT LE TRAITEMENT ET JUSQU'À CE QUE LA ZONE TRAITÉE SOIT SÈCHE.**

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxique pour les oiseaux.  
Toxique pour les abeilles.  
Toxique pour les insectes utiles.

Afin de réduire le plus possible le risque de contamination des eaux souterraines, le recours à des traitements localisés est recommandé dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer le récipient trois fois dans le pulvérisateur et jeter le récipient vide avec les ordures ménagères.

NE PAS transvider le produit dans un autre contenant.

**PREMIER SOINS** : **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas, échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement Symptomatique.

2019-7066  
2020-07-09

(BROCHURE ATTACHÉ) C2 INSECTICIDE MAISON ET JARDIN 29076.02

EXTERMINATION INFO-CONSEIL

CONTENU NET 250 ml – 1L

DOMESTIQUE

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ÉLIMINER LES ARAIGNÉES À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES PATIOS, LES VÉRANDAS ET LES TERRASSES, ET ÉLIMINER LES ORGANISMES NUISIBLES INDIQUÉS SUR DES CULTURES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR.

Ce produit contient de la perméthrine, un insecticide pyréthrinoïde synthétique.

INSECTICIDE LIQUIDE À PULVÉRISER

LIQUIDE CONCENTRÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

DANGER

POISON

N0 D'HOM. 29076.02 L.P.A.

PRINCIPE ACTIF : Permethrine 12,5g/ Litre

Contient de l'acide benzoïque, sel sodique à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

FABRIQUÉ POUR

Extermination Info-Conseil

398, James-Portous

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Z7 514-449-2404

2019-7066  
2020-07-09

Conserver la brochure pour le mode d'emploi. L'insecticide C2 INSECTICIDE MAISON & JARDIN est un insecticide qui élimine les insectes par contact et ingestion. Ce produit à base de perméthrine, une pyréthrine de synthèse est d'une faible toxicité pour les mammifères.

**MODE D'EMPLOI** : (5mL = 1 cuillère à thé) (15 mL + 1 cuillère à table).

**Restrictions :**

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer le produit non dilué. Mélanger avec de l'eau propre seulement.

En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées, à moins d'indication contraire sur la présente étiquette.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS laisser des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage pénétrer dans le site traité tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer sur des personnes, des plantes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.

NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.

NE PAS transvider le produit dans un autre contenant.

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance

**Instructions de mélange :**

Mélanger à l'eau de la façon indiquée ci-dessous et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur grossière pour bien couvrir les plantes. Utiliser dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. Sur les sites d'utilisation prescrits, pulvériser le produit directement, si possible, sur les organismes nuisibles indiqués sur cette étiquette afin d'augmenter le degré d'efficacité. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation. Traiter de nouveau seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. NE PAS appliquer plus de 9,8 mL de C2 INSECTICIDE MAISON & JARDIN par m<sup>2</sup>.

2019-7066  
2020-07-09

**POUR UNE UTILISATION SUR LES LÉGUMES D'EXTÉRIEUR : TOMATES ET POMMES DE TERRE**

: Doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaise ternes et aleurodes – Mélanger à raison de 75 mL pour 10 L d'eau. Ne pas l'appliquer sur les tomates moins d'une journée avant la cueillette. Vers-gris – Ces insectes attaquent et coupent les plantules, les plants repiqués, et les plantes couchées (ex : les pensées et les pétunia). Pour confirmer la cause des dommages, palper le sol autour de la plante affectée pour essayer d'y découvrir un ver mou et foncé en position enroulée. - Mélanger l'insecticide à raison de 75 mL pour 10 L d'eau et pour 100 m<sup>2</sup> de terrain. Si le sol est organique (terre noire) ou très sec, en mettre 150mL pour 10 L d'eau et pour 100 m<sup>2</sup>. Vers-gris panachés (grimpants) sur les pommes de terre, tomates, et plantes ornementales. – Mélanger à raison de 75 mL pour 10 litre d'eau. Bien pulvériser sur les plantes et le sol en dessous dès les premiers signes de dommages. Ne pas mettre moins d'une journée avant la récolte. **REMARQUE** : Seuls les vers-gris qui se nourrissent à la surface de sol où au dessus seront réprimés. Les vers-gris souterrains ne seront pas enraysés à moins qu'ils ne sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée. **PIMENT** : Pyrales du maïs – Mélanger à raison de 100mL pour 10 L d'eau et appliquer dès qu'on remarque des pyrales sur les plantes (habituellement fin Juillet jusqu'au début Septembre). Ne pas l'appliquer moins d'une journée avant la récolte. **MAÏS SUCRÉ** : Pyrale de maïs, vers de l'épi de maïs et nitidules du maïs – Mélanger à raison de 100mL pour 10 L d'eau. Pyrales du maïs – Sur les semis hâtif appliquer dès les premiers dommages aux feuilles. Sur les cas de semis tardif, appliquer avant l'apparition des aigrettes et répéter à des intervalles de 5 jours jusqu'au stade précoce de la soie (Nombre maximal d'applications par année : 4). Vers de l'épi du maïs – Lorsque 25% des épis ont des panaches pendants visibles (soie), commencer à pulvériser pour bien couvrir les épis et la soie. Effectuer 4 arrosages à des intervalles de 4 jours (de 3 jours si le temps est très chaud). Nitidules du maïs – Appliquer dès l'apparition des insectes à points roses. Ne pas traiter moins d'une journée avant la cueillette. **BROCOLI, CHOUX DE BRUXELLES, CHOUX ET CHOUX FLEURS** : Fausses-arpenteuses du chou, piérides du chou, larves des fausses-teignes des crucifères – Mélanger à raison de 50 mL pour 10 L d'eau. Ne pas traiter les choux, les choux fleurs et les choux de Bruxelles moins de 3 jours avant la récolte, l'intervalle est de 7 jours pour le brocoli. **PRENDRE NOTE : PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS DÉPOSER LE PRODUIT SUR LES SURFACES FACILEMENT ACCESSIBLE AUX ENFANTS. NE PAS PULVÉRISER DANS L'AIR AMBIANT.**

Sites d'application	Nombre maximal d'applications par année; délai d'attente entre les traitements (DAT) et délai d'attente avant la récolte (DAAR)
<b>Tomates et pommes de terre</b>	4; 7 jours (DAT); 1 jour (DAAR)
Piment	4; 7 jours (DAT); 1 jour (DAAR)
Maïs sucré	4; 3 jours (DAT); 1 jour (DAAR)
Brocoli	4; 7 jours (DAT); 7 jours (DAAR)
Choux de bruxelles, choux et choux fleurs	4; 7 jours (DAT); 3 jours (DAAR)

**POUR UNE UTILISATION SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR : ARBRE ET ARBUSTES À FEUILLES PERSISTANTES :**

Chenilles à houppes blanches, chenilles à houppes du Douglas, tenthrèdes à tête jaune de l'épinette, tordeuses des bourgeons de l'épinette, pyrales des cônes et tenthrèdes à alimentation visible : Mélanger à raison de 50 mL pour 10 L d'eau et appliquer à fond dès les premiers signes que les insectes se nourrissent. Ré-appliquer une fois en cas de ré-infestation. **ARBRE ET ARBUSTE À FEUILLES CADUQUES** : Spongieuse, chenilles à tente estivales, livrée des forêts, livrée d'Amérique, tisseuses de fusain et pucerons à alimentation visible. Mélanger à raison de 70 mL pour 10 L d'eau et appliquer à fond dès l'apparition des insectes. Ré-appliquer une fois en cas de réinfestation. **ARBRE FRUITIERS ; POMMIER , POIRIER** : Est du Canada, Psylles du poirier (adulte et nymphes). Carpocapses de la pomme, noctuelles des fruits verts - Appliquer à raison de 200mL pour 10 L d'eau. Ne pas mettre moins de 7 jours avant la cueillette. **PRUNIER**: charançons de la prune. Appliquer à raison de 200 mL pour 10 L d'eau. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la cueillette. **NECTARINES ET PÊCHES** : Tordeuses orientales

2019-7066  
2020-07-09

du pêcher, charançons de la prune, punaises – Appliquer à raison de 200mL dans 10 L d'eau. Ne pas en mettre moins de 7 jours avant la cueillette. **VIGNES** : Tordeuse de la vigne – Appliquer à raison de 150 mL pour 10 L d'eau. Cicadelles du raisin – Appliquer à raison de 75 mL pour 10 L d'eau. Ne pas en mettre moins de 21 jours avant les vendanges. **POMMIER**: arpeuteuses tardives, livrées d'Amérique, pique-boutons du pommier, charançons de la prune, cicadelles blanches du pommier. Appliquer à raison de 100 mL pour 10 L d'eau. Mineuses à tente, noctuelles des fruits verts, mouches de la pomme, enrouleuses, punaises ternes, punaises de la molène, petits carpocapses de la pomme, carpocapses de la pomme - Appliquer à raison de 200 mL dans 10 L d'eau.

Sites d'application	Nombre maximal d'applications par année; délai d'attente entre les traitements (DAT) et délai d'attente avant la récolte (DAAR)
Arbre et arbustes à feuilles persistantes	1; n/a; n/a
Arbre et arbuste à feuilles caduques	1; n/a; n/a
Pommier	1; n/a; 7 jours (DAAR)
Poirier	2; 7 jours (DAT); 14 jours (DAAR)
Prunier	2; 14 jours (DAT); 7 jours (DAAR)
Nectarines et pêches	2; 14 jours (DAT); 7 jours (DAAR)
Vignes	4; 7 jours (DAT); 21 jours (DAAR)

**À L'EXTÉRIEUR, SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET DES PATIOS, DES VÉRANDAS ET DES TERRASSES:** Diluer 200mL du produit dans

10 Litre d'eau (ou 20 mL dans 1 Litre)

NE PAS appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement localisé. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une surface à traiter.

Pour supprimer les araignées : Appliquer dans le cadre d'un traitement localisé sur les patios, les vérandas et les terrasses et sur les surfaces externes des fondations, sous les gouttières, autour des luminaires et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent entrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). NE PAS traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du bâtiment. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

**Bardage en vinyle et en aluminium :** Si on applique C2 INSECTICIDE MAISON & JARDIN sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, quand on utilise un concentré émulsifiable, l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser les dommages. Avant d'appliquer le produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur un tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler le brouillard du jet et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Ne pas pulvériser à moins de 15 mètres d'une masse d'eau. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, boire ou fumer. Retirer les bords et aquariums de poissons des endroits à traiter. Ne pas appliquer par temps. Laver les surfaces alimentaires, les ustensiles et les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau. Ne pas employer dans les poulaillers et les autres abris pour animaux.

Portée des gants de protection & des vêtements à manches longues lors de la manipulation du produit.

2019-7066

2020-07-09

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer le récipient trois fois dans un pulvérisateur et jeter le récipient vide avec les ordures ménagères.

**PREMIERS SOINS** : **En cas d'ingestion**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas, échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement Symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles.

Toxique pour les insectes utiles.

Afin de réduire le plus possible le risque de contamination des eaux souterraines, le recours à des traitements localisés est recommandé dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.